

RÈGLEMENTS

ADMISSION

- L'heure d'arrivée est à 13 h et le départ est à 12 h. Vous devez laisser le site dans le même état qu'à l'arrivée.
- Tous les campeurs doivent détenir des assurances contre le feu, vol, vandalisme et responsabilité civile.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et veuillez disposer de vos mégots adéquatement, s'il vous plaît.
- Dans les îlots D et E, vous devez stationner votre véhicule récréatif perpendiculairement au chemin et à l'endroit prévu (à droite du site).

ANIMAUX

- Les chats et chiens sont tolérés, mais doivent être tenus en laisse en tout temps et ne doivent jamais être laissés seuls.
- Les aboiements abusifs ne sont pas tolérés.
- Vous devez ramasser en tout temps les excréments de votre animal et disposer du sac adéquatement.
- Aucun animal démontrant de l'agressivité ne sera toléré sur le site du camping.

CIRCULATION

- La vitesse maximale autorisée est de 10km/heure.
- La circulation à vélo est interdite après le coucher du soleil.
- La circulation en VTT et en voiturette de golf est tolérée.
- Un seul véhicule est autorisé par site.
- Les véhicules supplémentaires doivent être stationnés aux aires de stationnement aménagées à cette fin, à l'entrée du terrain de camping.
- Il est interdit de se stationner dans la voie publique.
- Lorsque vous entrez, vous devez faire un arrêt complet à la barrière.
- Les déplacements fréquents et abusifs en véhicule ne seront pas tolérés et seront sujets à un avertissement.
- Les barrières seront fermées de 23 h à 6 h

ENVIRONNEMENT

- Les ordures ménagères et les matières recyclables doivent être déposées à l'intérieur des bacs situés à l'entrée du camping.
- Il est interdit de brûler vos déchets dans le pot à feu.
- Il est interdit de couper et/ou endommager les arbres.
- Il est interdit de gaspiller l'eau.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages.
- Vous devez utiliser l'équipement adéquat lors de la vidange de votre véhicule (beigne, tuyau rigide).
- Il est interdit de laver sa vaisselle ou son linge dans les lavabos et les douches des salles de bain.
- Les satellites doivent être installés sur la roulotte ou un poteau et non sur arbre.

SÉCURITÉ

- Il est interdit d'utiliser des pétards et des feux d'artifice, d'avoir en sa possession une arme à plomb ou quelque arme que ce soit.
- Les feux de camps ou de cuisson ne sont permis qu'aux endroits prévus à cette fin et doivent être éteints avant le coucher (braise).
- Ne pas déplacer les contenants prévus pour les feux.
- Par temps sec, il est possible que les feux de camp soient interdits momentanément, selon l'indice d'inflamma-bi-lité. Les feux ne doivent jamais être laissés sans surveillance et doivent être éteints avant de se retirer.
- La direction ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages physiques ou matériels causés par les faits et gestes des locataires ou d'animaux, ni d'un manque partiel ou total d'électricité ou d'eau, de chutes d'arbres ou de branches et d'installation électrique.
- Les boissons alcoolisées sont interdites dans les aires communes ainsi que sur les chemins.

BRUITS / NUISANCE

- Aucun bruit ne sera toléré entre 23 h et 8 h.
- Les génératrices sont tolérées entre 11 h et 21 h.
- Il est interdit de faire du commerce ou de la sollicitation sur le camping.
- Tout comportement immoral et langage injurieux ne devra porter préjudice aux autres.
- Toute conduite jugée inacceptable par le personnel peut entraîner l'expulsion d'un client sans remboursement, ni dédommagement.

SERVICES

- Les prises d'eau et d'électricité disponibles sur les îlots sont réservées exclusivement aux locataires et nul raccord ne peut se faire ailleurs.
- Un seul équipement, tente, VR ou roulotte est autorisé par site.
- Il est interdit de stationner sur un terrain vacant.
- Vous ne pouvez changer de site, sans avoir obtenu l'autorisation du personnel du camping.
- Il est interdit d'utiliser un BBQ portatif directement sur la table de pique-nique.
- Assurez-vous de respecter l'intensité électrique de votre site, sinon des frais pourraient être chargés à la suite de plusieurs enclenchements de votre disjoncteur.
- Sur les sites de 15 ampères, vous ne pouvez utiliser qu'un appareil électrique à la fois.

AUTRES SERVICES

Jeux de fer -Buanderie -Vente de bois -Plage à proximité, sans surveillance.

CONTACTS

Camping municipal | 538-2415

Information touristique | 418 538-2512

Police, pompier et ambulance | 911 ou 310-4141